

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : Mme ROY - Mme MODDE - M. HELIE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Opérations de la Ville donnant lieu à des économies d'énergie - Autorisation de vendre des certificats d'économie d'énergie**

Madame Modde, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 2 février 2009, le Conseil Municipal m'a autorisé à faire enregistrer, sur le registre national des certificats d'économie d'énergie, toute opération de la Ville donnant lieu à des économies d'énergie et à déposer les dossiers auprès des services de l'Etat.

Depuis 2009, la Ville a déposé quatre dossiers portant sur des travaux de rénovation de l'éclairage public, de remplacements de chaudières et d'isolation des bâtiments notamment. Ces dossiers représentent au 1er octobre 2010 un volume de 28 506 862 kWh cumulé et actualisé (cumac) et sont enregistrés au nom de la Ville sur le registre national.

La Ville peut décider à tout moment, de vendre tout ou partie de ces certificats aux acteurs "obligés" que sont les fournisseurs d'énergie, les pétroliers, les distributeurs de carburants. Ces sociétés sont tenues de produire chaque année un volume de certificats prédéfini et évitent ainsi de payer une forte pénalité. Elles sont donc susceptibles d'acquérir des certificats d'économie d'énergie auprès des détenteurs figurant sur le registre national à un prix variant de jours en jours et négocié entre les parties à chaque transaction.

Pour la Ville, la valorisation des certificats au cours moyen de fin septembre 2010 est estimée à 99 774 € soit 0,0035 €/kWh cumac. Ce prix moyen d'échange est amené à évoluer en fonction de l'offre et de la demande du marché et sera peut-être influencé par le niveau d'obligation pesant sur les acteurs « obligés » et le niveau des pénalités qui leur sera infligé.

Lorsque la Ville souhaitera vendre, celle-ci disposera d'un délai relativement court pour accepter la transaction au prix qu'elle jugera acceptable. Un contrat sera alors signé entre les parties pour acter la transaction.

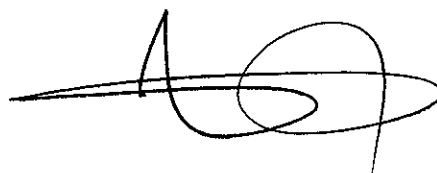
Les recettes obtenues permettront soit de couvrir et compenser les dépenses de sur-investissement liées aux économies d'énergie, soit de réinvestir sur les installations afin de générer à nouveau des économies d'énergie.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- m'autoriser à vendre les certificats d'économie d'énergie inscrits sur le registre national ;
- 2- autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser les recettes correspondantes ;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010



PUBLIÉ LE 17/11/2010